
**Rue Midol - Acquisition de terrain à la SNCF - Modificatif à la délibération
du Conseil Municipal du 9 mai 1988**

M. l'Adjoint RÉGNIER, Rapporteur : Par délibération du 9 mai 1988, le Conseil Municipal a décidé d'acquiescer à la SNCF un terrain de 3 a 34 à détacher de la parcelle cadastrée section HW n° 206, en vue de réaliser un pan coupé à l'angle de la rue Midol et de l'avenue Commandant Marceau. La valeur vénale a été fixée à 30 000 F et les frais d'études engagés par la SNCF à 593 F (TVA comprise). Mais la SNCF a dû engager des frais supplémentaires s'élevant à 63,68 F pour extrait de pouvoirs de son mandataire.

Cette dépense sera imputée sur le chapitre 901.10/210.30400.

Le Conseil Municipal est invité à accepter cette modification de la délibération du 9 mai 1988 et à autoriser M. le Député-Maire à effectuer le paiement à la SNCF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.